

# 11 - ANNEXES

## 11.1 - Formulaires CERFA relatifs à la demande de dérogation

Les espèces **concernées par le projet et faisant l'objet de la demande de dérogation** sont indiquées dans les CERFA ci-après :



- DEMANDE DE DÉROGATION POUR**
- LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT \***
  - LA DESTRUCTION \***
  - LA PERTURBATION INTENTIONNELLE \***
- DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées\*

A. VOTRE IDENTITE	
Nom et Prénom : Ou Dénomination (pour les personnes morales) : Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne-Franche-Comté Adresse : 5 voie Gisèle Halimi / BP 31269 Commune : BESANCON Cedex Code postal : 25005	
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Nature des activités :	
Qualification : Maître d'ouvrage	

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION		
Nom scientifique	Quantité	Description (1)
B1 - MAMMIFERES		
Chat forestier ( <i>Felis silvestris</i> )	1 à 10 individus	Cf. partie 11.3
Écureuil roux ( <i>Sciurus vulgaris</i> )	1 à 5 individus	
Hérisson d'Europe ( <i>Erinaceus europaeus</i> )	10 à 20 individus	
Muscardin ( <i>Muscardinus avelanarius</i> )	1 à 5 individus	
Barbastelle d'Europe ( <i>Barbastella barbastellus</i> )	15 à 20 individus	
Pipistrelle commune ( <i>Pipistrellus pipistrellus</i> )	15 à 20 individus	
Pipistrelle de Kuhl ( <i>Pipistrellus kuhlii</i> )	15 à 20 individus	
Murin de Daubenton ( <i>Myotis daubentonii</i> )	15 à 20 individus	

Pipistrelle de Nathusius ( <i>Pipistrellus nathusii</i> )	15 à 20 individus	Cf. partie 11.3
Noctule de Leisler ( <i>Nyctalus leisleri</i> )	15 à 20 individus	
Oreillard gris ( <i>Plecotus austriacus</i> )	15 à 20 individus	
Pipistrelle pygmée ( <i>Pipistrellus pygmaeus</i> )	15 à 20 individus	
Sérotine commune ( <i>Eptesicus serotinus</i> )	15 à 20 individus	
Sérotine de Nilsson ( <i>Eptesicus nilssonii</i> ) - potentielle	15 à 20 individus	
Grand Rhinolophe ( <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> )	15 à 20 individus	
Murin à moustaches ( <i>Myotis mystacinus</i> )	15 à 20 individus	
Murin à oreilles échanquées ( <i>Myotis emarginatus</i> )	15 à 20 individus	
Murin de Natterer ( <i>Myotis nattereri</i> )	15 à 20 individus	
Noctule commune ( <i>Nyctalus noctula</i> )	15 à 20 individus	
Grand Murin ( <i>Myotis myotis</i> )	15 à 20 individus	
Amphibiens		
-	-	
Reptiles		
Lézard des murailles ( <i>Podarcis muralis</i> )	10 à 15 individus	Cf. partie 11.3
Coronelle lisse ( <i>Coronella austriaca</i> )	5 à 10 individus	
Couleuvre helvétique ( <i>Natrix helvetica</i> )	5 à 10 individus	
Lézard agile ( <i>Lacerta agilis</i> )	5 à 10 individus	
Orvet fragile ( <i>Anguis fragilis</i> )	5 à 10 individus	
Triton alpestre ( <i>Ichthyosaura alpestris</i> )	5 à 10 individus	
Accenteur mouchet ( <i>Prunella modularis</i> )	5 à 10 individus	Cf. partie 11.3
Bergeronnette des ruisseaux ( <i>Motacilla cinerea</i> )	5 à 10 individus	
Bergeronnette grise ( <i>Motacilla alba</i> )	5 à 10 individus	
Bruant jaune ( <i>Emberiza citrinella</i> )	5 à 10 individus	
Buse variable ( <i>Buteo buteo</i> )	2 à 5 individus	
Chardonneret élégant ( <i>Carduelis carduelis</i> )	5 à 10 individus	
Choucas des tours ( <i>Corvus monedula</i> )	5 à 10 individus	
Chouette hulotte ( <i>Strix aluco</i> )	5 à 10 individus	
Coucou gris ( <i>Cuculus canorus</i> )	5 à 10 individus	
Faucon crécerelle ( <i>Falco tinnunculus</i> )	5 à 10 individus	
Fauvette à tête noire ( <i>Sylvia atricapilla</i> )	5 à 10 individus	

Fauvette grisette ( <i>Sylvia communis</i> )	5 à 10 individus
Gobemouche noir ( <i>Ficedula hypoleuca</i> )	5 à 10 individus
Grand duc d'Europe ( <i>Bubo bubo</i> )	5 à 10 individus
Grimpereau des bois ( <i>Certhia familiaris</i> )	5 à 10 individus
Grimpereau des jardins ( <i>Certhia familiaris</i> )	5 à 10 individus
Grosbec casse-noyaux ( <i>Coccothraustes coccothraustes</i> )	5 à 10 individus
Héron cendré ( <i>Ardea cinerea</i> )	5 à 10 individus
Hirondelle rustique ( <i>Hirundo rustica</i> )	10 à 15 individus
Linotte mélodieuse ( <i>Linaria cannabina</i> )	5 à 10 individus
Loriot d'Europe ( <i>Oriolus oriolus</i> )	5 à 10 individus
Mésange à longue queue ( <i>Aegithalos caudatus</i> )	5 à 10 individus
Mésange bleue ( <i>Cyanistes caeruleus</i> )	5 à 10 individus
Mésange charbonnière ( <i>Parus major</i> )	5 à 10 individus
Mésange nonnette ( <i>Poecile palustris</i> )	5 à 10 individus
Moineau domestique ( <i>Passer domesticus</i> )	5 à 10 individus
Moineau friquet ( <i>Passer montanus</i> )	5 à 10 individus
Pic épeiche ( <i>Dendrocopos major</i> )	5 à 10 individus
Pic vert ( <i>Picus viridis</i> )	5 à 10 individus
Pie-grièche écorcheur ( <i>Lanius collurio</i> )	5 à 10 individus
Pinson des arbres ( <i>Fringilla coelebs</i> )	5 à 10 individus
Pouillot véloce ( <i>Phylloscopus collybita</i> )	5 à 10 individus
Roitelet huppé ( <i>Regulus regulus</i> )	5 à 10 individus
Rosignol philomèle ( <i>Luscinia megarhynchos</i> )	5 à 10 individus
Rougegorge familier ( <i>Erythacus rubecula</i> )	5 à 10 individus
Rougequeue noir ( <i>Phoenicurus ochuros</i> )	5 à 10 individus
Rousserolle effarvatte ( <i>Acrocephalus scirpaceus</i> )	5 à 10 individus
Sittelle torchepot ( <i>Sitta europaea</i> )	5 à 10 individus
Tarier pâtre ( <i>Saxicola rubicola</i> )	5 à 10 individus
Troglodyte mignon ( <i>Troglodytes troglodytes</i> )	5 à 10 individus

Verdier d'Europe ( <i>Carduelis chloris</i> )	5 à 10 individus
B4 – INSECTES	
-	

**C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION\***

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Étude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Étude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Le projet prévoit l'aménagement de la RN19 Entre Héricourt et Sevenans en vue de d'améliorer la sécurité et le confort des usagers sur l'axe, d'assurer une meilleure insertion environnementale de l'infrastructure et de contribuer au développement économique local en améliorant les échanges entre les agglomérations de la Haute-Saône et l'aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt

**D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION \***  
(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

**D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT \***

Capture définitive

Capture temporaire  Avec relâcher sur place  Avec relâcher différé

Préciser la destination des animaux capturés : **Pour les reptiles, les amphibiens et les mammifères, les individus seront relâchés à l'écart du chantier dans les milieux naturels favorables.**

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : **Les individus capturés seront relâchés immédiatement juste en dehors des emprises du projet et dans un milieu d'accueil favorable**

Capture manuelle	<input checked="" type="checkbox"/>	Capture au filet	<input checked="" type="checkbox"/>
Capture avec époussette	<input checked="" type="checkbox"/>	Pièges	<input type="checkbox"/>

Préciser :

Autres moyens de captures  Préciser :  
 Utilisation de sources lumineuses  Préciser :  
 Utilisation d'émissions sonores  Préciser :  
 Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

**D2. DESTRUCTION \***

Destruction des nids  Préciser : Destruction liée aux travaux de réalisations du projet

Destruction des œufs  Préciser : Risques résiduels de destruction d'œufs ou larves d'amphibiens ou de reptiles

Destruction des animaux  Par animaux prédateurs  Préciser :  
 Par pièges létaux  Préciser :  
 Par armes de chasse  Préciser :

Autres moyens de destruction  Préciser : Réalisation des travaux de dégagement des emprises – Risques de destruction directe d'individus d'amphibiens, de reptiles ou de mammifères.

Voir description détaillée dans le dossier

**D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE \***

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs	<input type="checkbox"/>	Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques	<input type="checkbox"/>	Préciser :
Utilisation de sources lumineuses	<input type="checkbox"/>	Préciser :
Utilisation d'émissions sonores	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : Pollutions sonores inhérentes au chantier
Utilisation de moyens pyrotechniques	<input type="checkbox"/>	Préciser :
Utilisation d'armes de tir	<input type="checkbox"/>	Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle	<input type="checkbox"/>	Préciser :

**E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGEES DE L'OPERATION \***

Formation initiale en biologie animale	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : Ingénieurs écologues
Formation continue en biologie animale	<input type="checkbox"/>	Préciser :
Autre formation	<input type="checkbox"/>	Préciser :

**F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION**

Préciser la période : Les travaux sont prévus pour une durée d'environ 3 à 4 ans à partir d'octobre.

Ou la date :

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.	Fait à : Besançon Le : Votre signature
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------

**G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION**

Région administrative : **Bourgogne-Franche-Comté**

Départements : **Haute Saône (70) et territoire de Belfort (90)**

Cantons :

Communes : **Brevilliers en Haute-Saône, Banvillars, Argiésans, Dorans et Botans sur le Territoire de Belfort**

**H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE \***

Relâcher des animaux capturés	<input checked="" type="checkbox"/>	Mesures de protection réglementaires	<input type="checkbox"/>
Renforcement des populations de l'espèce	<input type="checkbox"/>	Mesures contractuelles de gestion de l'espace	<input checked="" type="checkbox"/>

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : **L'ensemble des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts résiduels est présenté dans le présent dossier.**

**I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPERATION**

Modalités de compte-rendu des opérations à réaliser :

**Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : les comptes rendus des opérations de destruction d'individus seront réalisés par l'ingénieur écologue choisi par le maître d'ouvrage, en charge du suivi du chantier. Ces comptes rendus seront transmis au service instructeur de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté.**

\* Cocher les cases correspondantes



N° 13 614\*01

**DEMANDE DE DÉROGATION  
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION  
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PRO-  
TÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITE
Nom et Prénom : Ou Dénomination (pour les personnes morales) : Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne-Franche-Comté Adresse : 5 voie Gisèle Halimi / BP 31269 Commune : BESANCON Cedex Code postal : 25005  Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Nature des activités : Service Transport, Mobilités  Qualification : Maître d'ouvrage

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
<b>B1 - OISEAUX</b>	
<b>Espèces protégées du cortège des espèces des milieux forestiers)</b> Chardonneret élégant ( <i>Carduelis carduelis</i> ), Buse variable ( <i>Buteo buteo</i> ), Chouette hulotte ( <i>Strix aluco</i> ), Coucou gris ( <i>Cuculus canorus</i> ), Grimpereau des bois ( <i>Certhia familiaris</i> ), Grimpereau des jardins ( <i>Certhia familiaris</i> ), Grosbec casse-noyaux ( <i>Coccothraustes coccothraustes</i> ), Mésange à longue queue ( <i>Aegithalos caudatus</i> ), Mésange bleue ( <i>Cyanistes caeruleus</i> ), Mésange charbonnière ( <i>Parus major</i> ), Mésange nonnette ( <i>Poecile palustris</i> ), Pic épeiche ( <i>Dendrocopos major</i> ), Pic vert ( <i>Picus viridis</i> ), Pinson des arbres ( <i>Fringilla coelebs</i> ), Pouillot véloce ( <i>Phylloscopus collybita</i> ), Roi-telet huppé ( <i>Regulus regulus</i> ), Rougegorge familier ( <i>Erythacus rubecula</i> ), Sittelle torchepot ( <i>Sitta europaea</i> ), Troglodyte mignon ( <i>Troglodytes troglodytes</i> ), Verdier d'Europe ( <i>Carduelis chloris</i> )	Destruction d'habitats d'espèces : 0,09 ha de milieux boisés
<b>Espèces protégées du cortège des espèces des milieux ouverts</b> Accenteur mouchet ( <i>Prunella modularis</i> )	Destruction d'habitats d'espèces : 12,67 ha de milieux prairiaux
<b>Espèces protégées du cortège des espèces des milieux arbustifs et semi-ouverts</b> Bruant jaune ( <i>Emberiza citrinella</i> ), Fauvette à tête noire ( <i>Sylvia atricapilla</i> ), Fauvette grisette ( <i>Sylvia communis</i> ), Linotte mélodieuse ( <i>Linaria cannabina</i> ), Lorient d'Europe ( <i>Oriolus oriolus</i> ), Moineau domestique ( <i>Passer domesticus</i> ), Moineau friquet ( <i>Passer montanus</i> ), Pie-grièche écorcheur ( <i>Lanius collurio</i> ), Rougequeue noir ( <i>Phoenicurus ochuros</i> ), Tarier pâtre ( <i>Saxicola rubicola</i> ), Rossignol philomèle ( <i>Luscinia megarhynchos</i> ).	Destruction d'habitats d'espèces : 2,65 ha de milieux arbustifs

<b>Espèces protégées du cortège des espèces des milieux humides</b>	Destruction d'habitats d'espèces : / Bergeronnette des ruisseaux ( <i>Motacilla cinerea</i> ), Gobemouche noir ( <i>Ficedula hypoleuca</i> ), Héron cendré ( <i>Ardea cinerea</i> ), Rousserolle effarvatte ( <i>Acrocephalus scirpaceus</i> )
<b>Espèces protégées du cortège des espèces des milieux anthropiques et/ou rupestres</b>	Destruction d'habitats d'espèces : 2,55 ha de milieux anthropiques Choucas des tours ( <i>Corvus monedula</i> ), Faucon crécerelle ( <i>Falco tinnunculus</i> ), Grand duc d'Europe ( <i>Bubo bubo</i> ), Hirondelle rustique ( <i>Hirundo rustica</i> )
<b>B2 – MAMMIFERES</b>	
Hérisson d'Europe ( <i>Erinaceus europaeus</i> )	Destruction d'habitats d'espèces : 0,09 ha de milieux boisés
Écureuil roux ( <i>Sciurus vulgaris</i> )	Destruction d'habitats d'espèce : 0,09 ha de milieux boisés
Muscardin ( <i>Muscardinus avellanarius</i> )	Destruction d'habitats d'espèces : 0,09 ha de milieux boisés
Chat forestier ( <i>Felis silvestris</i> )	Destruction d'habitats d'espèces : 0,09 ha de milieux boisés

Barbastelle d'Europe ( <i>Barbastella barbastellus</i> ), Grand Rhinolophe ( <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> ), Murin à moustaches ( <i>Myotis mystacinus</i> ), Murin de Daubenton ( <i>Myotis daubentonii</i> ), Murin à oreilles échancrées ( <i>Myotis emarginatus</i> ), Murin de Natterer ( <i>Myotis nattereri</i> ), Noctule de Leisler ( <i>Nyctalus leisleri</i> ), Noctule commune ( <i>Nyctalus noctula</i> ), Oreillard gris ( <i>Plecotus austriacus</i> ), Pipistrelle commune ( <i>Pipistrellus pipistrellus</i> ), Pipistrelle de Kuhl ( <i>Pipistrellus kuhlii</i> ), Pipistrelle pygmée ( <i>Pipistrellus pygmaeus</i> ), Pipistrelle de Nathusius ( <i>Pipistrellus nathusii</i> ), Sérotine commune ( <i>Eptesicus serotinus</i> ), Sérotine de Nilsson ( <i>Eptesicus nilssonii</i> )	Destruction d'habitats d'espèces 0,09 ha de milieux boisés 2,65 ha de milieux arbustifs
<b>B3 - AMPHIBIENS</b>	
-	
<b>B4 - REPTILES</b>	
Couleuvre helvétique ( <i>Natrix helvetica</i> ) Lézard des murailles ( <i>Podarcis muralis</i> ) Coronelle lisse ( <i>Coronella austriaca</i> ) Orvet fragile ( <i>Anguis fragilis</i> ) Triton alpestre ( <i>Ichthyosaura alpestris</i> )	Destruction d'habitats d'espèces : 0,09 ha de milieux boisés 2,65 ha de milieux arbustifs
<b>B5 – INSECTES</b>	
-	

C. QUELLE EST LA FINALITE DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION *												
Protection	de	la	faune	ou	de	la	flore	Prévention	de	dommages	aux	forêts
<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>				
Sauvetage			de			spécimens		Prévention	de	dommages	aux	eaux
<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>				
Conservation			des			habitats		Prévention	de	dommages	à	la propriété
<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>				

Étude	écologique	Protection	de la santé publique
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Étude	scientifique	autre	Protection de la sécurité publique
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Prévention de dommages à l'élevage	Motif	d'intérêt public	majeur
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Prévention de dommages aux pêcheries	Détention	en petites	quantités
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Prévention de dommages aux cultures	Autres		<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>			

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Le projet est inclus dans le programme de déviation de la RN7 à Orange, qui vise à terme à délester le centre ville d'une grande part du trafic actuel, générateur de pollution et d'accidents.

**D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITES DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION \***

Destruction  Préciser : Destruction directe de milieux terrestres favorables aux cycles de vie (reproduction, alimentation, repos, ...) de plusieurs espèces d'oiseaux, de mammifères et de reptiles présentes. Les déboisements prévus sont permanents.

Altération  Préciser : Altération des surfaces favorables à l'alimentation, au repos et à l'hivernage des oiseaux, des mammifères et des reptiles présents. Perturbations sonores, visuelles et fonctionnelles à proximité des zones chantier durant toute la durée des travaux.

Dégradation  Préciser : Dégradation des surfaces favorables à l'alimentation, au repos et à l'hivernage des oiseaux, des mammifères et des reptiles présents.

**E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPERATIONS \***

Formation initiale en biologie animale	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : Ingénieurs écologues
Formation continue en biologie animale	<input type="checkbox"/>	Préciser :
Autre formation	<input type="checkbox"/>	Préciser :

**F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION**

Préciser la période : Les travaux sont prévus pour une durée d'environ 3 à 4 ans à partir de l'hiver 2021-2022 pour une mise en service envisagée à ce stade en 2026.

Ou la date :

**G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION**

Région administrative : **Bourgogne-Franche-Comté**

Départements : **Haute Saône (70) et territoire de Belfort (90)**

Cantons :

Communes : **Brevilliers en Haute-Saône, Banvillars, Argiésans, Dorans et Botans sur le Territoire de Belfort**

**H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE \***

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos	<input checked="" type="checkbox"/>	Afin de pallier les impacts et de permettre le maintien des espèces concernées dans un état de conservation favorable, plusieurs sites de compensation totalisant 11,37 ha et 2 700 mètres linéaires ont été identifiés ; ils sont présentés et décrits dans le dossier
Mesures de protection réglementaire	<input type="checkbox"/>	
Mesures contractuelles de gestion de l'espace	<input checked="" type="checkbox"/>	La gestion et le suivi des mesures compensatoires sera opéré par un ingénieur écologue choisi par le maître d'ouvrage.
Renforcement des populations de l'espèce	<input type="checkbox"/>	
Autres mesures	<input checked="" type="checkbox"/>	

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : **L'ensemble des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts résiduels est présenté dans le présent dossier.**

**I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPERATION**

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte-rendu des opérations à réaliser :

**Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : les comptes rendus des opérations de destruction des habitats seront réalisés par l'ingénieur écologue choisi par le maître d'ouvrage, en charge du suivi du chantier. Ces comptes rendus seront transmis au service instructeur de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté.**

\* Cocher les cases correspondantes

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.	Fait à : Besançon
	Le :
	Votre signature